

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_08-DE
Reçu le 12/05/2023

(Loi du 5 AVRIL 1884 - Art. 56)
Mairie de LA COLLE SUR LOUP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de LA COLLE SUR LOUP

Département
des Alpes Maritimes

Arrondissement de
GRASSE

SEANCE DU 4 MAI 2023

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

N°04.05.2023.08

Objet de la délibération :
Désignation des délégués
auprès du Syndicat mixte
d'Ingénierie pour les
Collectivités et Territoires
Innovant des Alpes et de
la Méditerranée (SICTIAM)

- ☐ Original.
☐ Expédition certifiée
conforme à l'original.

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,



Date de la convocation :
27/04/2023

Certifié exécutoire compte
tenu :

De la date de transmission et
de réception en Sous-
Préfecture :

12 MAI 2023

De la date de publication :

12 MAI 2023

Pour le Maire,
Le Directeur Général des
Services,



L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard MION, Maire.

PRÉSENTS :

M. MION - M. CIRIO - Mme CUBIZOLLES - Mme MARINO - Mme MUIA - M. LEMESSIER - Mme BRISON - M. RODRIGUEZ - - Mme PROPETTO - M. MORVAN - M. DORDONNAT - Mme BILLOIS - Mme POULAIN - Mme TOURIAN - Mme MOURTY - M. VAN DEN BULCKE - Mme VERONESE-NARDI - M. THEVENIAUD - M. DURANTE

PROCURATIONS :

M. BORIOSI pouvoir donné à M. MION
M. FORESTIER pouvoir donné à M. CIRIO
M. BERNARD pouvoir donné à Mme CUBIZOLLES
M. LEGRAND pouvoir donné à M. DURANTE

ABSENTS :

M. CASTET
Mme ROLLAND
Mme TEISSEIRE
Mme DOLAN
M. VERGES
M. PETIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MARINO

Monsieur le Maire expose

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM), opérateur public de services numériques, le conseil municipal réuni en séance le 15 juin 2020 procédait à l'unanimité à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant :

- M. CIRIO, 1^{er} adjoint, en qualité de titulaire,
- M. BERTAUX, 5^{ème} adjoint, en qualité de suppléant.

Il est rappelé que les délégués réunis en collège électoral constituent l'assemblée générale du syndicat qui élit en son sein, à la majorité simple, un comité composé de 40 membres titulaires et de 40 membres suppléants, auxquels on ajoute un délégué de droit pour chaque collectivité territoriale de rang supérieur (département, région).

~~Huit délégués seront élus afin de composer~~ le collège des communes de 10 000 habitants et plus, 10 délégués composeront le collège des communes de moins de 10 000 habitants.

Aussi, suite au décès de Monsieur Gilles BERTAUX, 5^{ème} adjoint, au tourisme et à l'animation de la vie locale, délégué suppléant auprès du SICTIAM, il y a lieu de procéder à la désignation d'un membre suppléant.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE DESIGNER** Monsieur Philippe LEMESSIER, 7^{ème} adjoint, en qualité de délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités territoriales Innovantes des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM).

Par ailleurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2021 portant transfert de compétences et de dissolution du Syndicat Département d'Electricité et du Gaz (SDEG), au syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovant des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM),

Vu les statuts du SICTIAM incluant les compétences de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, éclairage public voirie, éclairage public décoratif et festif,

Vu désignation à l'unanimité de Monsieur BERTAUX, délégué suppléant auprès du SDEG au titre collèges :

- de distribution publique d'électricité
- d'éclairage public, éclairage public voirie, éclairage public décoratif et festif,

Il y a lieu également de procéder à la désignation d'un membre suppléant.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE DESIGNER** Monsieur Philippe LEMESSIER, 7^{ème} adjoint, en qualité de délégué suppléant pour siéger au collège de distribution publique d'électricité

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE DESIGNER** Monsieur Philippe LEMESSIER, 7^{ème} adjoint, en qualité de délégué suppléant pour siéger au collège d'éclairage public, éclairage public voirie, éclairage public décoratif et festif.

Considérant l'accord unanime de l'ensemble des Conseillers municipaux pour un vote à main levée, conformément à la délibération n° 04.05.2023.04,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote :

- **DESIGNE** Monsieur Philippe LEMESSIER, 7^{ème} adjoint, en qualité de délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte d'Ingénierie pour les Collectivités territoriales Innovantes des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM).
- **DESIGNE** Monsieur Philippe LEMESSIER, 7^{ème} adjoint, en qualité de délégué suppléant pour siéger au collège de distribution publique d'électricité,
- **DESIGNE** Monsieur Philippe LEMESSIER, 7^{ème} adjoint, en qualité de délégué suppléant pour siéger au collège d'éclairage public, éclairage public voirie, éclairage public décoratif et festif.

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_08-DE
Reçu le 12/05/2023

Ce à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Ont pris part au vote	:	23 (dont 4 par pouvoir)
- Ont voté pour	:	23
- Ont voté contre	:	0
- Se sont abstenus	:	0

Ainsi délibéré à La Colle-sur-Loup les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Bernard MION



Jean-Bernard Mion

AR Prefecture

006-210600441-20230504-04_05_2023_08-DE
Reçu le 12/05/2023